

Commission Habitat & Urbanisme

COMPTE RENDU N°03/2023

20/09/2023 | 17h00 | Salle du Cadastre

Réunion organisée par Agnès MASCHINO,
Vice-présidente

Type de réunion Commission

Animateur Agnès MASCHINO,
Vice-Présidente

Secrétaire Agnès MASCHINO

Maître du temps Sans objet

Participants :

- ✓ DOSSMANN Patricia
- ✓ DOUZANT Francis
- ✓ KUNTZ Olivier
- ✓ MASCHINO Agnès
- ✓ VIRION Raymonde

Excusés :

- ✓ END Jérôme
- ✓ ZIMMERMANN Dominique
- ✓ BEY Maxime
- ✓ VERZINI Yannick

Absents :

- ✓ CORBEIL Stéphane
- ✓ CORNEVAUX Sylvestre
- ✓ URBAIN Xavier

SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

- 01 – Dossiers de demande d'aide financière au ravalement de façade
- 02 – Divers

Agnès MASCHINO, Vice-présidente de la commission, ayant procuration de Monsieur le Maire Jérôme END, ouvre la séance à 17h00.

Ordre du jour	Intervenant(s)
Point n°1 Dossiers de demande d'aide financière au ravalement de façade	Agnès MASCHINO, Vice-Présidente
<p>a) M. PILLOT Jean-Pierre – Habitation située au 3, Avenue du Général de Gaulle Après étude du dossier complet, et s'agissant d'une peinture, la Commission <u>donne son accord pour une subvention de 1 000.00 euros (30% du devis HT d'un montant de 9.420,34 € ; subvention plafonnée)</u></p> <p>b) M. FALANTIN Aymeric - Habitation située au 15, Rue Simoneau Après étude du dossier complet, la Commission <u>accepte de verser la somme de 2 000,00 euros (30% du devis HT d'un montant de 10.400,00 € ; subvention plafonné).</u></p> <p>c) SCI AM2B - Habitation située au 25, Rue Meynier Après étude du dossier complet, la Commission constate que les préconisations des Architectes des Bâtiments de France, par courrier du 13/06/23, n'ont pas été respectées. Ces derniers recommandaient l'application d'une peinture minérale traditionnelle à la chaux ou aux silicates. Il ressort que les propriétaires n'ont rien appliqué sur la façade et ont laissé les pierres apparentes. Les consignes n'étant pas respectées, la Commission n'apporte pas de suite à la demande d'aide financière et classe le dossier.</p>	

Ordre du jour	Intervenant(s)
Point n°2 Divers	Agnès MASCHINO, Vice-présidente
<ul style="list-style-type: none"> - Mme VIRION Raymonde souhaite faire figurer sur le site de notre Commune que les nids d'hirondelles soient préservés par les riverains ou remplacés par des nids artificiels si malheureusement il y avait destruction. Il s'agit d'un délit passible de 1 an d'emprisonnement et de 15.000 € d'amende. - La prochaine date de permanence des ABF se tiendra le 07 novembre prochain. 	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h50.

Agnès MASCHINO,
 Vice-Présidente de la Commission

